



ARRÊTÉ N° 2026/043

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DES ADJOINTS TECHNIQUE PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.522-23 à L.522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020/084 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 mars 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel **d'avancement de grade des adjoints techniques principaux de 2ème classe** au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUPONT Sylvie	Adjoint technique	01/01/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement émis au titre de l'année 2026 comprend 0 % d'hommes (dont 0 % promouvable : aucun homme) et 100 % de femmes (dont 100 % promouvable : 1 agent sur 1).

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas de Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Auchel
Le 17 mars 2026,



Le Président,

J. CARRE

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.